

PREFET DU JURA

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours

Arrêté portant composition du jury  
de l'unité d'enseignement de  
« Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers »

Arrêté N° 515

Le Préfet du Jura,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**OBJET** : Composition d'un jury pour le Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers

- VU l'arrêté du 3 août 1999 modifié relatif au Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers,  
VU le décret n° 200-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers et portant organisation du Brevet National des Jeunes de Sapeurs-Pompiers,  
VU l'arrêté du 28 août 2001 portant agrément des organismes formateurs des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers,  
VU l'arrêté du 10 octobre 2008 modifié relatif aux Jeunes Sapeurs-Pompiers,  
SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura,

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury d'examen du Brevet 2019 des Jeunes Sapeurs-Pompiers, se déroulera le **26 juin 2020 à 10h00** à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Jura.

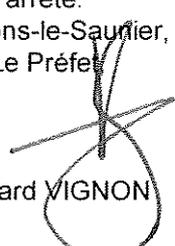
Le jury est composé comme suit :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou un officier de sapeurs-pompiers le représentant (Président)	Monsieur le Commandant Sylvain RICHARD
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant	Monsieur Patrick EBEL
Le médecin-chef du service d'incendie ou son représentant	Madame la Médecin Hors Classe Annabelle CARRON
Le Président de l'Union Départementale ou son représentant	Monsieur le Commandant Philippe HUGUENET
Un officier de sapeurs-pompiers professionnels	Monsieur le Lieutenant Fabien VINCENT
Un officier de sapeurs-pompiers volontaires	Monsieur le Commandant Alex DARNAND
Un formateur ayant participé à la formation	Monsieur le Sergent Nicolas PIQUET
Un examinateur	Monsieur l'Adjudant Wilfried DECKMIN

**Article 2** : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et les membres du jury sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saulnier, le  
Le Préfet

- 5 JUIN 2020

  
Richard VIGNON

SDIS du Jura